

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 28 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 9 mai 2023

SEV - ACQUISITION DES PARCELLES DX010 AU LIEU-DIT « LE CLOUDIS » ET DX 0038 AU LIEU-DIT « DU HUIT MAI » SUR LA COMMUNE DE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Thibault HEBRARD, Fabrice BARREAULT à Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI à Marie-Paule MILLASSEAU, Christelle CHASSAGNE à Valérie VOLLAND, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Gérard LEFEVRE à Elmano MARTINS, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Romain DUPEYROU, Johann SPITZ à Sophia MARC.

Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Gérard EPOULET, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 9 MAI 2023

SEV - ACQUISITION DES PARCELLES DX010 AU LIEU-DIT « LE CLOUDIS » ET DX 0038 AU LIEU-DIT « DU HUIT MAI » SUR LA COMMUNE DE NIORT

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme,

Considérant la convention qui lie la SAFER et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la régie du Service des Eaux du Vivier (SEV) en matière foncière,

A la demande du SEV de la Communauté d'Agglomération du Niortais, la SAFER a préempté le 13 septembre 2022, un bien composé de deux parcelles agricoles localisées aux lieux dits « le Cloudis » (DX 0010) et « du Huit Mai » (DX 0038), sur la commune de Niort pour une surface totale de 60 ares et 35 centiares.

Dans le cadre de ses missions de protection de la ressource en eau brute, en cohérence avec la stratégie foncière du service, et dans le cadre du programme Re-Source, la régie du service des eaux du Vivier souhaite acquérir ces 2 parcelles.

L'acquisition de ces parcelles, située dans la zone 3 de la stratégie foncière du SEV est motivée par les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau du captage de Chat Pendu, sachant que l'objectif est d'y établir un bail rural à clauses environnementales prévoyant des obligations et interdictions (maintien du couvert prairial, maintien des infrastructures agro-écologiques, interdiction d'utilisation de produits pesticides, limitation de la fertilisation à 50 unités d'azote efficace).

Le coût estimé de la transaction est de 2 380 €. Ce montant correspond au prix principal du foncier (1 800 €), auquel s'ajoutent les frais d'achat répercutés (280 €) et la rémunération SAFER (300 €).

L'acquisition de ces parcelles serait programmée pour le second trimestre 2023.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'achat des parcelles précitées ;

- Autorise le président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué